République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du 22 novembre 2021

Délibération N°4 du 22 novembre 2021

Date de convocation **Etaient présents : (18)** 16.11.21 Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,

Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Julien Ménard, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani,

Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice: 23

Etaient Excusés : (5)

Présents: 18

Votants: 22 Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Patrick Jouen, , Mickaël

Lefevre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à

Dominique Paul.

Secrétaire de séance : Dominique Paul

secretaire de seance : Dominique Paul

Tarifs communaux Réactualisation 2021 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au maire

Propose au conseil municipal d'actualiser les tarifs des services communaux comme indiqué ciaprès :

Tarification des produits et services communaux

Cimetière

à compter du 1er janvier 2022

	2021	2022
Concession		
trentenaire	205,00 €	210,00€
Caves urnes 30 ans	205,00 €	210,00€
Taxe d'exhumation	35,00 €	40,00 €
Vacation du policier		
rural	20,00 €	20,00 €

Salle Municipale des Sports

à compter du 1er septembre 2022

Forfait année scolaire selon la		
fréquence	2021	2022
une heure par semaine	219,00€	219,00€

trois heures par semaine	637,00 €	637,00 €
six heures par semaine	1 253,00 €	1 253,00 €
douze heures par		
semaine	2 090,00 €	2 090,00 €

Jardins ouvriers

à compter du 1er janvier 2022

		2021	2022
Jardin le m²	arquais	0,15€	0,17 €
	extérieurs	0,30 €	0,35 €

Droits de place, voirie, terrasses

à compter du 1er janvier 2022

primeurs, maraichers, producteurs par
<u>ml</u>
abonnement par marché par ml (44
marchés)

marchands ambulants par véhicule et par jour

par véhicule abonnement annuel poids lourds par jour

attractions foraines par m2 et par jour

baraque manège de moins de 200 m2 forfait caravane pour durée de la fête avec benne participation au branchement électrique

<u>cirques</u>

ler jour avec mise à disposition de bennes à ordures

Ter jour sans mise à disposition de bennes à ordures

chevalets - portes menus

terrasses de cafés et restaurants

terrasse annuelle par m2 et par an terrasse semestrielle par m2 et par an terrasse trimestrielle par m2 et par an prolongation par m2 et par mois

commerce de détail

par m2 de trottoir

permission de voirie

forfait pour toute permission 11,00 € redevance par jour et par m2 occupé 0,15 €

3	
2021	2022
0,50 €	0,50 €
20,00 €	20,00 €
503 5000 35	
3,00 €	3,00 €
73,00 €	75,00 €
60,00€	70,00 €
2021	2022
2021	2022
0,35 €	0,35 €
0,30 €	0,30 €
30,00 €	30,00 €
20,00 €	20,00 €
50,00 €	50,00 €
30,00 €	30,00 €
gratuit	gratuit
10,00 €	10,00 €
6,00€	6,00€
4,00 €	4,00 €
2,00€	2,00 €
idem cafés	idem cafés
11,00 €	20,00 €
0,15€	0,30 €

Salle Alice Guy					
à compter du 1er janvier 2022	202	2021		2022	
	Arquais	Extérieur	Arquais	Extérieur	
La1/2 journée	100,00 €	150,00 €	100,00 €	150,00€	
La journée	150,00 €	230,00 €	150,00 €	230,00 €	
Le week-end	300,00 €	450,00 €	300,00 €	450,00 €	

Garages allée Elise Freinet		
à compter du 1er janvier 2022		
si relocation / tarif au mois	2021	2022
garages de A à M	53,00 €	54,00 €
Garages N, O et P	63,00 €	64,00€
garage Q	71,00 €	72,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré en décide ainsi.

Pour extrait conforme Maryline Fournier, Maire